



LE PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES JEUNES

**Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution »
recrutez un jeune en Parcours Emploi Compétences**

En application du plan « 1 jeune, 1 solution » l'arrêté préfectoral Grand Est en vigueur à compter du 13 mai 2021 maintient l'aide de l'Etat pour les employeurs du secteur non-marchand qui embauchent des jeunes éloignés du marché de l'emploi via le Parcours Emploi Compétences Jeunes (PEC Jeunes). L'aide de l'Etat dans le cadre du PEC Jeunes est fixée à 65% du SMIC horaire. Ce taux est majoré à 80% pour les jeunes résidant dans un Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) ou dans une commune classée en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

L'arrêté préfectoral augmente le plafonnement de l'aide à 30 heures hebdomadaires, avec un minimum de 20 heures.

Pour quels publics ?

Le PEC Jeunes est destiné aux jeunes éloignés du marché du travail, âgés :

- de 16 à 25 ans révolus,
- de 16 à 30 ans révolus pour les jeunes en situation de handicap.

Pour quels employeurs ?

Pour les employeurs du secteur non-marchand, qui s'engagent lors de l'entretien tripartite à mettre en place une combinaison « emploi-formation-accompagnement », c'est-à-dire : accompagner le bénéficiaire, désigner un tuteur et mettre en place une formation.

Pour quelle durée ?

Le PEC Jeunes prend la forme d'un CDI ou d'un CDD d'une durée de 6 à 12 mois. Son éventuel renouvellement est subordonné à l'évaluation des actions effectuées dans le cadre du contrat initial et vise à terminer une action de formation déjà engagée lors du contrat initial ou à la compléter par un parcours qualifiant ou certifiant.

.../...

Quelle aide financière ?

L'aide est plafonnée à 30 heures hebdomadaires, avec un minimum de 20 heures.

PEC Jeunes 65 % Employeurs de droit privé (associations)	Durée hebdomadaire du travail	Coût mensuel avant aide, charges incluses	Montant mensuel de l'aide	Exonération mensuelle des charges	Reste à charge employeur par mois	Coût annuel du salarié pour l'employeur
	20 heures	1 210,49 €	577,42 €	284,71 €	348,36 €	4 180,32 €
	25 heures	1 513,11 €	721,77 €	355,89 €	435,45 €	5 225,40 €
	30 heures	1 815,73 €	866,13 €	427,07 €	522,54 €	6 270,48 €
	35 heures	2 118,35 €	866,13 €	498,24 €	753,98 €	9 047,76 €

PEC Jeunes 65 % Employeurs de droit public (collectivités territoriales, établissements publics)	Durée hebdomadaire du travail	Coût mensuel avant aide, charges incluses	Montant mensuel de l'aide	Exonération mensuelle des charges	Reste à charge employeur par mois	Coût annuel du salarié pour l'employeur
	20 heures	1 274,45 €	577,42 €	297,58 €	399,45 €	4 793,38 €
	25 heures	1 593,06 €	721,77 €	371,98 €	499,31 €	5 991,72 €
	30 heures	1 911,67 €	866,13 €	446,37 €	599,17 €	7 190,06 €
	35 heures	2 230,28 €	866,13 €	520,77 €	843,39 €	10 120,66 €

PEC pour les résidents en QPV ou ZRR 80 % Employeurs de droit privé (associations)	Durée hebdomadaire du travail	Coût mensuel avant aide, charges incluses	Montant mensuel de l'aide	Exonération mensuelle des charges	Reste à charge employeur par mois	Coût annuel du salarié pour l'employeur
	20 heures	1 210,49 €	710,67 €	284,71 €	215,11 €	2 581,32 €
	25 heures	1 513,11 €	888,33 €	355,89 €	268,89 €	3 226,65 €
	30 heures	1 815,73 €	1 066,00 €	427,07 €	322,66 €	3 871,98 €
	35 heures	2 118,35 €	1 066,00 €	498,24 €	554,11 €	6 649,31 €

PEC pour les résidents en QPV ou ZRR 80 % Employeurs de droit public (collectivités territoriales, établissements publics)	Durée hebdomadaire du travail	Coût mensuel avant aide, charges incluses	Montant mensuel de l'aide	Exonération mensuelle des charges	Reste à charge employeur par mois	Coût annuel du salarié pour l'employeur
	20 heures	1 274,45 €	710,67 €	297,58 €	266,20 €	3 194,38 €
	25 heures	1 593,06 €	888,33 €	371,98 €	332,75 €	3 992,97 €
	30 heures	1 911,67 €	1 066,00 €	446,37 €	399,30 €	4 791,56 €
	35 heures	2 230,28 €	1 066,00 €	520,77 €	643,51 €	7 722,16 €

Pour recruter dans le cadre du Parcours Emploi Compétences, contactez votre Mission Locale, le CAP Emploi avec lequel vous êtes en contact ou votre agence Pôle emploi (au 3995).
(service gratuit + prix de l'appel)

**CAP
EMPLOI**
Handicap, recrutement & maintien

**Association Régionale
des Missions Locales
GRAND EST**

www.arml-grandest.fr

pôle emploi